

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR PIÉGEAGE
D'ANIMAUX D'ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS (ESOD)
SANGLIER**

Textes de référence :

- Articles R427-18 à R427-24 du code de l'environnement ;
- Arrêté ministériel du 03 avril 2012 pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, par arrêté du préfet ;
- Arrêtés préfectoraux de l'année en cours (classement des animaux ESOD et modalités de destruction) ;
- Arrêté ministériel du 02 novembre 2020 relatif au piégeage du sanglier.

Je soussigné (nom, prénom) :

demeurant (adresse) :

téléphone :

mail :

agissant en qualité de (*raier les mentions inutiles*) :

- propriétaire,
- détenteur du droit de destruction (joindre obligatoirement la délégation)

sollicite une autorisation de destruction par piégeage du sanglier, dans les conditions ci-après :

- Commune(s) où doit avoir lieu la destruction :
- Lieu(x)-dit(s) :

Nom et numéro piégeur agréé en charge de la pose de la cage-piège :

.....

Espèce ⁽¹⁾	Périodes ⁽¹⁾	Intérêts menacés au titre du R427-6 du Code de l'environnement (dégâts agricoles ⁽²⁾ , sécurité publique, protection faune/fore, autres dommages, ...)
Sanglier	Du : au.....	

(1) Consulter les arrêtés préfectoraux annuels pour connaître les espèces classées ESOD et les périodes possibles de destruction. **Indiquer précisément les périodes où les dégâts sont constatés.**

(2) Préciser les cultures agricoles menacées et la superficie.

Date et signature

**Imprimé à adresser en 1 exemplaire à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de
l'Hérault : Bâtiment Ozone - 181, place Ernest Granier - CS 60556 - 34 064 MONTPELLIER Cedex 2
ou par mail : ddtm-saf-fc@herault.gouv.fr**